

Distr. générale 10 juin 2024 Français

Original: anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif, concernant la communication n° 3667/2019*, **

Communication soumise par: V.Z.

Victime(s) présumée(s) : L'auteur État partie : Ukraine

Date de la communication :21 novembre 2019 (date de la lettre initiale)Question(s) de fond :Liberté de religion ; liberté d'association ;

discrimination fondée sur la religion

Le 28 mars 2024, le Comité, ayant perdu tout contact avec l'auteur, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 3667/2019.

^{**} Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen des communications : Tania María Abdo Rocholl, Wafaa Ashraf Moharram Bassim, Rodrigo A. Carazo, Yvonne Donders, Mahjoub El Haiba, Carlos Gómez Martínez, Laurence R. Helfer, Marcia V. J. Kran, Bacre Waly Ndiaye, Hernán Quezada Cabrera, José Manuel Santos Pais, Soh Changrok, Tijana Šurlan, Kobauyah Tchamdja Kpatcha, Teraya Koji, Hélène Tigroudja et Imeru Tamerat Yigezu.



^{*} Adoptée par le Comité à sa 140e session (4-28 mars 2024).